

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24042880

RECEVÉ
Par le greffe du tribunal de l'entreprise
à 1050 Bruxelles

27 FEB. 2024

Le greffier

N° d'entreprise : **0684 850 187**

Nom

(en entier)

HLDB

(en abrégé)

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue de Malvoisin 38, 5575 Gedinne**

Objet de l'acte : Démission

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 31 janvier 2024.

1) L'actionnaire unique prend acte de la démission de l'administrateur de la Société DB Management SRL, ayant son siège à 5575 Gedinne, Rue de Malvoisin, Pat., 44 et avec numéro d'entreprise 0791.183.567, représentée de façon permanente par BAIJOT Dany Jean Guy, avec effet à la date des présentes décisions écrites.

2) L'actionnaire unique donne décharge intermédiaire à l'administrateur démissionnaire, ainsi qu'à son représentant permanent, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 janvier 2024, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 et la décharge des administrateurs, laquelle confirmera notamment la décharge donnée à DB Management SRL et à son représentant permanent jusqu'à la fin de leur mandat.

3) L'actionnaire unique donne procuration à Arnaud Piens, ainsi qu'à tout avocat du cabinet DALDEWOLF, sis à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 81, à chacun d'eux avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt d'un extrait du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises, étant entendu que les formalités nécessaires à la publication de la démission doivent être réalisées au plus tard dans les 30 jours de la présente décision.

Agissant comme mandataire spécial,
Arnaud Piens.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)